

VALIDEZ VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

avec les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)

**Applicateur /
Chef applicateur
en signalisation
horizontale**



**Poseur /
Chef poseur
de dispositifs
de retenue**



**Poseur /
Chef poseur
de signalisation
temporaire**



**SYNDICAT
DES ÉQUIPEMENTS
DE LA ROUTE**



LE CQP, C'EST QUOI ?

Le **Certificat de Qualification Professionnelle** (CQP) est une certification s'adressant en priorité aux professionnels confirmés, employés d'entreprises appartenant à la convention collective des Travaux Publics.

Aucune formation spécifique n'est requise pour présenter sa candidature, seule une **expérience professionnelle** de **3 ans minimum** est souhaitable.

Le CQP est délivré par les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi (CPNE) et reconnu par la convention collective du BTP.

Le CQP donne lieu à la remise d'un certificat, délivré par les CPNE.



UN CQP, POURQUOI ?

- **RECONNAÎTRE** la qualité du savoir-faire des professionnels.
- **ENCOURAGER** le recrutement et la professionnalisation des personnels actuellement intérimaires ou en CDD vers des emplois permanents et qualifiés.
- **FAVORISER** l'évolution et la promotion des personnels vers des emplois plus qualifiés et à responsabilité.
- **FIDÉLISER** les salariés en rendant le métier attractif et en les encourageant dans leur évolution future.
- **VALORISER** l'image de l'entreprise vis-à-vis de ses clients en mettant en avant la qualification du personnel.
- **CERTIFIER** officiellement les acquis de l'expérience professionnelle.





VALORISONS NOTRE MÉTIER DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE



4 CQP DISPONIBLES :

- **Applicateur en prestations de signalisation routière horizontale**
 - Travaux urbains
 - Travaux routiers / autoroutiers
- **Chef Applicateur en prestations de signalisation routière horizontale**
 - Travaux urbains
 - Travaux routiers / autoroutiers

APPLICATEUR

Bloc 1

Organiser l'intervention de travaux de signalisation horizontale

Bloc 2

Réaliser l'intervention de travaux de signalisation horizontale

CHEF APPLICATEUR

Bloc 1

Coordonner l'intervention de travaux de signalisation horizontale

Bloc 2

Piloter l'intervention de travaux de signalisation horizontale

Bloc 3

Clôturer l'intervention de travaux de signalisation horizontale





VALORISONS NOTRE MÉTIER

DES DISPOSITIFS DE RETENUE



2 CQP DISPONIBLES :

- **Poseur de dispositifs de retenue routiers**
- **Chef Poseur de dispositifs de retenue routiers**

POSEUR

Bloc 1

Organiser l'intervention de pose de dispositifs de retenue routiers

Bloc 2

Réaliser l'intervention de pose de dispositifs de retenue routiers

CHEF POSEUR

Bloc 1

Coordonner l'intervention de pose de dispositifs de retenue routiers

Bloc 2

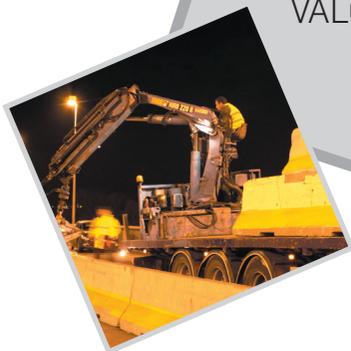
Piloter l'intervention de pose de dispositifs de retenue routiers

Bloc 3

Clôturer l'intervention de pose de dispositifs de retenue routiers



VALORISONS NOTRE MÉTIER DE LA SIGNALISATION TEMPORAIRE



4 CQP DISPONIBLES :

• Poseur de signalisation temporaire

- Sur routes à chaussées séparées
- Sur routes bidirectionnelles / urbaines

• Chef Poseur de signalisation temporaire

- Sur routes à chaussées séparées
- Sur routes bidirectionnelles / urbaines

POSEUR

Bloc 1

Organiser l'intervention de pose de signalisation temporaire

Bloc 2

Réaliser la pose, la maintenance ou la dépose de la signalisation temporaire

CHEF POSEUR

Bloc 1

Coordonner l'intervention de pose de la signalisation temporaire

Bloc 2

Piloter la pose, la maintenance ou la dépose de la signalisation temporaire

Bloc 3

Piloter le contrôle et la maintenance de la signalisation temporaire





LE CQP, MODE D'EMPLOI

• POUR S'INSCRIRE, C'EST TRÈS SIMPLE

Comment procéder ?

- 1 - Vous devez effectuer une demande d'inscription à l'examen du CQP sur le site internet du Syndicat des équipements de la Route (SER)
- 2 - Une fois l'inscription confirmée par le Syndicat des équipements de la Route (SER), l'employeur recevra un dossier de candidature.

Quels sont les coûts ?

L'entreprise prend en charge les frais d'inscription à l'examen, l'appointement du candidat et ses frais de déplacement et d'hébergement.

• 2 ÉPREUVES D'ÉVALUATION

Comment se déroule l'examen ?

Pour obtenir le CQP, le candidat doit valider les blocs de compétences.

L'examen se compose de 2 épreuves :

- **Évaluation des savoirs - QCM** : le salarié répond à un questionnaire illustré, permettant d'évaluer ses connaissances théoriques.
- **Évaluation par le jury - Présentation devant le jury du CQP** : Le candidat est reçu par un jury de professionnels composé de 4 membres

(2 représentants employeurs et 2 représentants salariés appartenant à des entreprises différentes de celle du candidat). Le candidat échange avec le jury sur la pratique de son métier à partir d'un rapport personnel de chantier et du carnet de validation des compétences.

Le jour même, le jury délibère sur les résultats des candidats à l'examen. En fonction des résultats et de la note totale, le jury valide l'attribution du CQP. Le SER informe l'entreprise du résultat du CQP quelques jours après l'examen. Les CPNE délivrent un certificat quelques mois plus tard.

NOUS CONTACTER : ✉ cqp@ser.eu.com



SYNDICAT
DES ÉQUIPEMENTS
DE LA ROUTE

9, rue de Berri • 75008 PARIS / ☎ 01 44 13 34 64



equipements-routiers-et-urbains.com / 🐦 @routeourtous



fr.linkedin.com/company/syndicat-des-equipements-de-la-route

